

Règlement du 1er Rapide FFE de Vermenton

Article 1er : tournoi

Le Club d'Échecs de Vermenton organise le 1er open rapide FFE d'Échecs de Vermenton le 14 Octobre 2018. Cet open se déroule sous la forme d'un tournoi (homologation FFE 45869) en cadence rapide, ouvert à tous licencié A ou B. En participant au tournoi, et dans le cas où leur licence ne serait pas à jour une semaine après la compétition, les joueurs autorisent le Club d'Échecs de Vermenton à procéder à la régularisation par la prise d'une licence B auprès de la Fédération Française des Échecs. Le tournoi sera comptabilisé pour le Elo Rapide FFE de Février 2019.

Article 2 : règles

Les règles du jeu de la FIDE, version du 1er janvier 2018, Annexe A pour le jeu rapide, régissent le tournoi.

Article 3 : appariements

Les appariements se font au Système Suisse, à l'aide du logiciel PAPI, version 3.3.4, à l'aide des classements publiés au 1er octobre 2018. Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur : 1/ Le classement Elo Rapide FIDE, car le Elo Rapide FFE n'est plus publié pour les joueurs ayant un Rapide FIDE, à défaut 2/ Le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut 3/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE

Seront appariés à la ronde 1 les joueurs ayant fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant 14h15. Les joueurs ne satisfaisant pas ces obligations ne pourront être appariés qu'à la deuxième ronde.

Article 4 : cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes à la cadence 15 minutes KO.

Article 5 : horaires

Le pointage a lieu de 13h45 à 14h15. La première ronde a lieu à 14h30. La remise des prix et le pot de clôture auront lieu à 18h30. Tout joueur se présentant à l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard sera déclaré forfait pour la ronde en cours.

Article 6 : pré-inscription

Le pointage avant 14h15 est obligatoire.

Article 7 : droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 8€ pour les adultes et 4€ pour les jeunes.

Article 8 : prix

Les prix (non cumulables) sont (total : 120€) : • 1er prix : 50€ • 2e prix : 30€ • 3e prix : 20€ • Prix jeunes : 20€

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : buchholz tronqué, buchholz médian et performance.

Article 9 : dispositions particulières

*Les joueurs sont autorisés à proposer nulle

*Après chaque ronde, les joueurs sont tenus de communiquer le résultat de la partie à la table d'arbitrage

*Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur

*On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 10 : conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs affichée en annexe. Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu. L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs.

Article 11 : arbitrage

L'arbitre du tournoi est Laurent CORBET (Arbitre Fédéral 4, stagiaire AF3, dérogation DRA acceptée). Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 12 : commission d'appel

Pour présenter un appel, il faut : • En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ; • Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal. La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1re ronde

Article 13 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Club d'Échecs de Vermenton à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les jeunes.

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs et le présent règlement.